

avec la constitution, et sur le système pénitentiaire, faisant remarquer à juste titre que de pareilles considérations ne sauraient être déplacées dans un ouvrage qui traite du perfectionnement physique et moral de l'homme. Nous sommes très disposé à croire avec lui : « qu'une des plus grandes causes du malaise de la société et de l'abondance des crimes qui la déshonorent, consiste peut-être dans le peu de soin qu'on apporte à *utiliser* les aptitudes organiques des classes inférieures de la société ; qu'il existe un grand nombre d'êtres pervers qui ont voué une haine à mort à la civilisation, à la vie de tous ; que chez eux cette violence d'instincts meurtriers est favorisée par une constitution athlétique, à qui il faut de l'expansion, du mouvement, des actes violents ; que, livrés à eux-mêmes, ils s'adonnent à l'atroce gymnastique de l'effraction, du pillage et de l'assassinat ; que, maintenus sous le joug d'une discipline sévère, ils feraient d'excellents soldats, etc. »

Nous partageons pleinement les opinions de l'auteur sur les pénitenciers et le but que ces institutions doivent se proposer d'atteindre. Un pénitencier ne doit pas être seulement une prison, un lieu de séquestration, destiné à isoler le coupable, à le punir et à venger la société offensée ; il faut encore qu'il puisse y trouver les éléments de sa régénération morale ; nous croyons, avec M. Devay, que « de même qu'il existe des établissements sociaux, où l'on rend la santé du corps à ceux qui l'ont perdue, il doit exister également dans le monde des établissements où les grands coupables, les criminels endurcis, mis désormais à l'abri de la contagion du crime, soient rendus à la santé de l'ame et au calme du bon sens.

Après l'exposition succincte des deux principales formes que le système pénitentiaire a reçues dans son application, l'auteur n'hésite pas à donner la préférence au système Pensylvanien ou cellulaire, qui consiste dans la réclusion individuelle et permanente du détenu. Il veut, en détruisant tout rapport entre les prisonniers, empêcher la contagion du mal ; mais il repousse l'isolement absolu comme contraire aux exigences physiologiques de la nature humaine, et comme devant nécessairement conduire à l'abrutissement et à la dégradation. Il demande que le coupable soit soumis à des